

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR UN CONCERT DE L'ENSEMBLE DE CUIVRES DE NORMANDIE LE 28 JUIN 2026 EN L'EGLISE ST OUEN DE PONT-AUDEMER

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation culturelle du Conservatoire de musique et danse de Pont-Audemer

Le Maire décide de signer la convention de partenariat entre le Conservatoire de musique et danse de Pont-Audemer et l'Ensemble de Cuivres de Normandie pour le concert de l'Ensemble de Cuivres de Normandie le dimanche 28 juin 2026 à 17h à l'Église St Ouen de Pont-Audemer, pour un montant de 3 500,00€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 3 juillet 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

